



La CGT FP de la DiSI Paris-Champagne informe

25 mai 2012

Compte-rendu du CHSCT-S du 3 mai 2012

Le 1^{er} CHSCT-S de la DiSI Paris-Champagne s'est déroulé le 3 mai 2012.

Son ordre du jour était pour l'essentiel consacré à la mise en place du CHSCT : adoption du règlement intérieur, élection du secrétaire du CHS et présentation par la Direction du « tableau de bord de veille sociale ».

Toutefois, la CGT –FP a fait le choix de soulever deux questions : d'une part, l'avenir d'un certain nombre de locaux de la DiSI, et d'autre part une question d'urgence.

Adoption du règlement intérieur.

Celui-ci ne présentant pas d'anomalie, le CGT a voté pour.

Résultats du vote : CGT FP : 3 pour, Solidaires : 3 pour.

Election du secrétaire du comité.

Cette nouvelle responsabilité, issue de la mise en place des CHSCT-S, est obligatoirement dévolue à un représentant syndical. Compte-tenu des accords entre les Fédérations syndicales du Ministère, consistant à ce que cette responsabilité soit assumée par le syndicat ayant recueilli le plus de voix dans la Direction territoriale, le candidat de la CGT-FP, Michel Risacher, est élu.

Résultats du vote : CGT FP : 3 pour, Solidaires : 3 pour.

Fonctionnement du CHS.

Nous réitérons ce que nous avons déjà dit à de multiples reprises : à ce stade, nous ne sommes pas partisans de groupes de travail « locaux » préparant les CHS. C'est pour cette raison que la délégation de la CGT FP comporte des représentants de quasiment tous les établissements.

Présentation par la Direction du « tableau de bord de veille sociale »

Il s'agit « d'un outil » permettant de mesurer « le niveau des difficultés sociales de toutes natures ». Le Directeur préfère parler de « données » trimestrielles plutôt que « d'indicateurs » alimentant ce tableau de bord (par exemple le nombre de jours de grève, d'arrêts maladie, d'appels de notation, etc). Cet outil a pour ambition de « faciliter le dialogue social », et doit être présenté périodiquement au CTL.

Pour la CGT FP, la meilleure façon de « faciliter le dialogue social », c'est d'en finir avec les suppressions de postes à la DiSI PC, à la DGFIP comme ailleurs.

Le Directeur rétorque qu'il ne faut pas « réduire cette facilitation au seul arrêt des suppressions de postes ». Il a d'une certaine manière raison, pour la CCGT FP il faut en finir aussi par exemple avec la perspective de la Prime de Fonctions et de Résultats (pour l'heure non-appliquée à la DGFIP), ou encore abroger le(s) jour(s) de carence.

Perspectives sur l'existence des locaux de la DiSI.

La CGT FP est par ailleurs intervenu à nouveau sur les menaces pesant sur un certain nombre d'ESI. Pour que tous les collègues comprennent l'ampleur de ce qui se prépare, nous rappelons que la CGT FP avait produit un compte-rendu du dernier groupe de travail national « informatique » d'où il ressortait que la DGFIP envisageait d'en finir avec les « doublons ».

La DGFIP renie ainsi la garantie donnée aux syndicats de ne pas toucher aux ESI en ne maintenant pas la cinquantaine d'entre eux. Ainsi, sur les communes où existent un ex-CSI et un ex-DI, dans plusieurs DiSI, et à des degrés divers, la DGFIP a enclenché le mouvement pour en finir avec les doublons (en général avec d'ex-DI) : concrètement, l'ex-DI serait fermé, le personnel « rapatrié » sur l'ex-CSI, avec toutefois le maintien de deux ESI dans l'établissement subsistant.

A l'évidence, dans toute une série de (grandes) villes, il n'est pas indifférent de travailler à l'ex-CSI ou à l'ex-DI.

Lors d'une réunion informelle, la CGT FP avait interpellé le Directeur sur ce sujet en lui demandant de préciser si des perspectives comparables étaient envisagées à la DiSI Paris Champagne. Nous reposons cette même question dans ce CHS.

Le Directeur nous indique :

Il est indéniable qu'il y a une politique générale de l'Etat tendant à rationaliser les locaux de l'Etat. Toutefois, il n'y a pas de menace immédiate sur les locaux de la DiSI, mais :

- nul ne peut garantir le maintien dans le domaine de l'Etat de l'immeuble Notre Dame des Victoires, situé immédiatement à côté de la Bourse.
- L'arrivée prochaine à la DiSI du DI 3CE crée une situation où vont exister sur une même commune, Montreuil, deux établissements...
- A Bobigny, la DDFiP de Seine St Denis logée dans les mêmes locaux que l'ESI, envisage de déménager : soit l'ESI resterait dans ces locaux, soit il n'y resterait pas. La perspective se compte en plusieurs années.
- A Noisiel, dont les locaux appartiennent au secrétariat général du Ministère, l'ENFiP envisage d'y installer des salles de formation en cours de carrière. Cela peut poser des problèmes en matière de sécurité et de gestion de l'immeuble.

Pour la CGT FP, à ce stade du dossier, il est difficile de formuler avec précision des perspectives. Toutefois, compte-tenu de la politique générale de l'Etat tendant à se délester « des bijoux de famille », des menaces de plus en plus précises sur plusieurs ESI de province, nous demeurerons particulièrement vigilants pour que les conditions de travail (très concrètement sous la forme des durées de transport et de la qualité des espaces de travail) soient maintenues à un niveau correct, impliquant le maintien de tous les ESI et de leurs annexes à leur adresse actuelle.

Question urgente.

La CGT FP informe le Directeur des faits suivants : dans une résidence, un gardien-concierge de nuit a subi un problème de santé pendant sa vacation. Il a été hospitalisé après sa vacation. Le problème qui est posé sur cette résidence, comme dans toutes les autres, disposant d'un gardien de nuit, c'est la capacité d'un agent seul à prévenir des tiers en cas de malaise. Des appareils perfectionnés « les DATI » (dispositif d'aide pour les travailleurs isolés) existent.

Le Directeur propose d'étudier l'acquisition de tels appareils afin d'en doter les veilleurs de nuit dans les résidences concernées. Accord de notre part.